



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le treize juin deux mille vingt quatre et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Guy GARCIN, Dominique MEYER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Alain ARIA, Fabienne RAMOND à Bernard RAMOND, Joëlle BENAZET à Martine CHABERT, Hervé SUGNER à Jocelyne PASTOR, François BERGA à Corinne ARCHAMBAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2024-093	Médiathèque / Culture Modification des tarifs de la Médiathèque municipale et tarification de la billetterie des spectacles au 1^{er} septembre 2024
-----------------------------	---

VU la délibération n°2023-078 du 12 juillet 2023, portant modification des tarifs de la médiathèque,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la dernière modification des tarifs de de la médiathèque et de la billetterie des spectacles date du 1^{er} septembre 2023 conformément à la délibération susvisée.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement de la médiathèque municipale qui prévoit une amélioration de l'offre de services (augmentation du nombre de prêts de document) afin de s'adapter aux évolutions des pratiques des usagers. Dans le cadre de la politique culturelle menée par la Municipalité, les modifications suivantes sont proposées :

1. Médiathèque Municipale

Pour les résidents lambescains :

Catégories tarifs	Tarifs	Typologies publics
Moins de 18 ans	Gratuit	Enfant / Jeune de 0 – 17 ans
Dès 18 ans	12,60 €	Adulte dès 18 ans
	Gratuit	Demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, en situation du handicap, non-imposable
Collectivités	Gratuit	Etablissements scolaires - EPHAD

Pour les non-résidents :

Catégories tarifs	Tarifs	Typologies publics
Moins de 18 ans	15,75 €	Enfant / Jeune 0 – 17 ans
Dès 18 ans	26,25 €	Adulte

Les autres tarifs restent inchangés.

2. Billetterie spectacles

- Plein tarif : 9 €
- Tarif réduit : 6 € (mineur, jeune – 26 ans, personne en situation de handicap, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, personne non-imposable)
- Le tarif « Sortie Musée » reste inchangé : 10 €

Typologie publics	Tarifs
0 – 17 ans	6 €
18 – 25 ans	6 €
Personne en situation de handicap	6 €
Demandeur d'emploi	6 €
Bénéficiaire RSA	6 €
Personne non-imposable	6 €
Dès 26 ans	9 €
Sortie Musée	10 €

3. Dédommagement des documents

Catégories	Tarifs
Cat. 1 : revues mensuelles	4 €
Cat. 2 : livre de poche et format équivalent, revue bimestrielle ou avec CD	7 €
Cat. 3 : Album jeunesse/ado, BD jeunesse/ado, manga jeunesse/ado	12 €
Cat. 4 : BD adulte, guide de voyage	16 €
Cat. 5 : roman, roman graphique, essai, documentaire, 1 CD	20 €

Cat. 6 : DVD, document avec 1 ou 2 DVD, document avec
Cat. 7 : document avec 3 CD ou DVD et plus, livre d'art, ca
livres

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 013-211300504-20240619-DB_2024_093-DE
35 €
Berger
Levrault
50 €

4. Documents mis en vente lors des braderies

Typologie de documents	Tarifs
Album jeunesse/ado	1 €
Roman pour tous les âges	1 €
BD pour tous les âges	1 €
Documentaire	1 € / 2 € (selon format)
Livres d'art, beaux livres	4 €
CD musical, livre audio	1 € (4 € pour les coffrets dès 4 CD et plus)
Revue, magazine	0,50 €

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

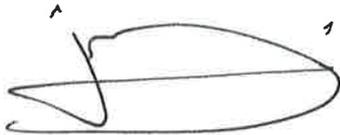
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la Médiathèque ainsi que les tarifs de la billetterie des spectacles tels que décrit ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240619-DB_2024_093-DE